



Règles de vie

Les règles de conduite de l'école soutiennent mon apprentissage du vivre ensemble. Portées par des valeurs, elles m'invitent à adopter des comportements respectueux, responsables, sécuritaires et empreints de civisme. Les règles me guident vers les meilleures actions à entreprendre afin de me sentir bien et de m'épanouir.

En ce sens, les règles de conduite me seront d'abord enseignées puis travaillées tout au long de l'année pour mettre en pratique ces valeurs et m'amener à être un élève responsable.

Valeurs	Règles/Justifications	Exemples de comportements attendus
Respect	<p>Je communique de façon respectueuse avec les élèves et les adultes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre des relations agréables - Pour que tous se sentent acceptés et en confiance - Pour offrir à tous un climat qui permet de vivre de belles activités 	<p>Je vouvoie le personnel de l'école et j'utilise « madame » ou « monsieur » quand je leur parle.</p> <p>Je salue la personne que je rencontre.</p> <p>Je réponds lorsqu'on m'adresse la parole.</p> <p>J'utilise un vocabulaire et un ton respectueux.</p>
Responsabilité	<p>J'agis, je me déplace et je joue de façon sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour éviter les accidents et les conflits - Pour avoir du plaisir en jouant avec les autres 	<p>Je me déplace en marchant dans l'école.</p> <p>Je respecte les règles des jeux.</p> <p>J'utilise le message clair et la démarche de résolution de conflits.</p>
Engagement	<p>Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer ma sécurité - Pour profiter pleinement de toutes les activités en même temps que mon groupe 	<p>Dès le son de la cloche, je me dirige à l'endroit prévu.</p> <p>Je m'habille et me déshabille rapidement.</p>
	<p>Je m'engage dans ma vie scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre des réussites - Pour être fier-ère de moi - Pour apprendre à mieux me connaître - Pour contribuer à un environnement motivant 	<p>J'apporte le matériel nécessaire pour travailler et participer aux activités.</p> <p>Je me mets à la tâche rapidement.</p> <p>Je persévère malgré les difficultés.</p> <p>Pour ma concentration, je laisse mes objets personnels à la maison.</p>
	<p>Je m'engage à garder le matériel en bon état et à garder mon école propre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre dans un milieu accueillant, agréable et sécuritaire - Pour éviter le gaspillage - Pour profiter du matériel plus longtemps 	<p>Je range le matériel à l'endroit prévu.</p> <p>Je ramasse mes vêtements, mes déchets, mes jeux, etc.</p> <p>Je libère ma surface de travail avant de quitter.</p>

GESTES INTERDITS

Toutes les manifestations de violence ou d'intimidation sont interdites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé (sur le terrain de l'école, sur les médias sociaux, sur le chemin de l'école, dans le transport scolaire et lors des sorties ou activités d'école). Voir le *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*.

LORS DE COMPORTEMENTS INADÉQUATS

Le fait de renforcer positivement les comportements attendus ne signifie pas pour autant qu'il faille éviter d'intervenir pour résoudre les problèmes de comportements observés. Il faut faire appel aux interventions correctives en cas d'écart de conduite, après avoir eu recours aux interventions préventives.

Il existe deux types d'écarts de conduite : les écarts de conduite mineurs et les écarts de conduite majeurs.

Un écart de conduite mineur est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :

- Ne nuit pas au fonctionnement de la classe ou de l'espace de vie commune de l'école où se trouve l'élève ni à l'apprentissage des élèves;
- Dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Un écart de conduite majeur est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :

- Nuit au bon fonctionnement de la classe ou de l'espace de vie commune de l'école où se trouve l'élève, à l'enseignement ainsi qu'à l'apprentissage des autres élèves;
- Constitue un acte illégal;
- Ou est un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

LES INTERVENTIONS À LA SUITE D'UN COMPORTEMENT INADÉQUAT

Tous les adultes de l'école peuvent effectuer des interventions pour aider les élèves à respecter les règles de conduite. Les mesures de soutien, d'encadrement ou de sanction sont déterminées selon l'analyse du comportement et les besoins spécifiques des élèves concernés. Un écart de conduite majeur comme de la violence envers les autres pourrait mener à une intervention sévère immédiatement alors qu'un écart mineur comme d'oublier de vouvoyer un adulte ne mènerait pas à des sanctions importantes.

SOUTIEN	ENCADREMENT	SANCTION / RÉPARATION
<ul style="list-style-type: none">▪ Rappel et apprentissage du comportement attendu;▪ Renforcement du comportement attendu;▪ Rencontre avec une personne-ressource de l'école;▪ Soutien individuel à fréquence rapprochée;▪ Atelier de résolution de conflits;▪ Autres.	<ul style="list-style-type: none">▪ Avertissement;▪ Rencontre avec l'intervenant;▪ Communication aux parents ou tuteurs;▪ Retrait du groupe;▪ Rencontre « élève, parents/tuteurs, intervenants et direction »;▪ Contrat d'engagement;▪ Plan d'action;▪ Intervention de la police communautaire;▪ Autres.	<ul style="list-style-type: none">▪ Excuses verbales ou écrites accompagnées d'un intervenant;▪ Conséquence logique en lien avec le geste posé;▪ Reprise de temps;▪ Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant;▪ Remboursement ou remplacement du matériel;▪ Travaux communautaires;▪ Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève);▪ Autres.

MODALITÉS CONCERNANT L'UTILISATION DES CELLULAIRES, DES ÉCOUTEURS ET D'AUTRES APPAREILS TECHNOLOGIQUES PERSONNELS PAR LES ÉLÈVES

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux de classe et sur le terrain de l'école est interdite **en tout temps**, sauf dans les cas exceptionnels prévus par la Directive ministérielle et autorisés par l'école.

Dans cette optique, l'élève devrait conserver ses appareils mobiles personnels rangés dans son sac ou dans son casier. Il est à noter que l'école n'est pas responsable en cas de bris, perte ou vol d'un appareil mobile appartenant à un élève.

L'élève qui fait défaut de respecter cette règle s'expose aux sanctions suivantes, lesquelles seront appliquées en fonction de la gravité ou du caractère répétitif du comportement fautif de l'élève :

- Avertissement;
- Confiscation de l'appareil;
- Suspension.

ENGAGEMENT

En tant qu'élève, je reconnais que les autres élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

J'ai le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans ma réussite scolaire.

J'ai le devoir de respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.

J'ai pris connaissance des règles de conduite scolaire et des saines habitudes de vie de l'école de la Rue-Bourassa

En tant qu'élève, je m'engage à respecter ces règles.

En tant que parents/tuteurs, nous acceptons ces règles et nous nous engageons à aider notre enfant à les respecter.

Signé le _____ septembre 2025

(Signature de l'élève)

(Signature des parents/tuteurs)